

L'écho des Moulins



Vie municipale

Informations communales

Vie associative

www.nouvoitou.fr



**Conseil
Municipal
des Enfants**

Fête de Pâques

Nouvoitou

Vie municipale

2. Les animaux de compagnie
2. Dépôt sauvage de végétaux et/ou encombrants
2. Permanences
3. Edito du maire
3. Autorisations d'urbanisme
4. Conseil Municipal des Enfants
6. Trame verte, trame bleue
7. Usage des dés herbivores : réglementation
8. Piéger les frelons asiatiques

Informations communales

8. Médiathèque
8. Théâtre en bus
9. Fête de Pâques
10. Théâtre en bus
10. Ecole Saint-Martin
11. Passage TNT haute définition

Vie associative

11. APEL Saint-Martin
11. Classes 6

12. À votre service

12. Agenda de Mars

Les animaux de compagnie



En France, aujourd'hui, près de deux foyers sur trois possèdent un animal de compagnie et on estime à plus de 19 millions le nombre de chiens et de chats (*enquête FACCO, 2012*).

Les animaux de compagnie sont des animaux dont l'homme a la garde, notamment dans son foyer, et qui sont détenus pour son agrément. L'accueil d'un animal de compagnie est un engagement, sur une longue durée et avec un coût financier important, que le consommateur ne doit pas prendre à la légère. Il impose le respect de règles fixées par le code rural portant sur le bien-être et la sécurité, notamment sanitaire, de l'animal, être sensible (*art. L.214-1 du code rural et de la pêche maritime et art. 515-14 du code civil*). La loi protège les animaux et les tribunaux sanctionnent les personnes y compris les propriétaires qui leur infligent des mauvais traitements ou qui sont responsables envers eux d'actes de cruauté.

Dépôt sauvage de végétaux et/ou encombrants



Il a été constaté que des déchets (cartons, bouteilles, polystyrène...) sont régulièrement déposés à côté des containers à ordures ménagères et tri sélectif. Nous vous rappelons que, conformément à la loi, tout dépôt d'ordure, de quelle nature qu'il soit, est susceptible d'entraîner des poursuites judiciaires (*code de l'environnement article L.541-44, code pénal article R.632-1*).

Pratique

- ➔ Collecte des déchets recyclables : jeudi après-midi
- ➔ Collecte des déchets ménagers : lundi après-midi
- ➔ Déchetterie Saint-Armel « Les Garmeaux » : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Fermée les jeudi après-midi, dimanche et jours fériés.
- ➔ Rennes Métropole, service « valorisation des déchets » au 0 800 01 14 31

Permanence de Monsieur le Maire

Chaque samedi de 10h à 12h - sur rendez-vous.

Permanence des adjoints

Chaque samedi de 10h à 12h

- ➔ 5 mars : Danielle Coppin (Finances et Vie économique)
- ➔ 12 mars : Philippe Leborgne (Bâtiments, Voiries, Espaces verts)
- ➔ 19 mars : Annick Bellamy (Urbanisme)
- ➔ 26 mars : Dominique Langanné (Culture, Vie associative)

Ensemble pour l'avenir



Préalablement inscrit dans la planification municipale 2008/2014, le projet de Conseil Municipal des Enfants, élément central du volet « Enfance-Jeunesse » du programme de la majorité, a été lancé dès le début de ce mandat, en lien avec l'année de la citoyenneté.

De plus en plus d'enfants et de jeunes expriment leur volonté de participer activement à la vie de leur commune, d'œuvrer pour la démocratie et le bien-être collectif. L'organisation de ce Conseil répond à ces aspirations et permet une formidable ouverture vers l'avenir.

Demain, ces jeunes de Nouvoitou entreront dans la vie active et certains s'investiront certainement dans la vie publique. Nous sommes fiers aujourd'hui d'assumer ce devoir, d'offrir aux jeunes la possibilité de s'exprimer, de proposer des idées, des projets, d'intervenir dans la vie de la cité et de favoriser leur apprentissage de la citoyenneté.

Notre commune, forte de ses valeurs, de son patrimoine et son bien vivre, intégrée au sein d'une Métropole dynamique et en plein essor, se doit de relayer ce processus de développement tout en maîtrisant son identité et ses particularités. Le bureau municipal s'est positionné pour le lancement d'une vaste réflexion en vue de déterminer une approche sur ce que devrait être le Nouvoitou de 2030. A partir d'hypothèses qui seront fournies, il s'agira d'échanger sur la vision de chacun à cette échéance, sur l'ensemble des composantes du bien vivre. Sur la base de consensus, nous pourrons alors définir un plan qui ne constituera pas un engagement, mais une référence sur ce que nous, Nouvoitouciennes et Nouvoitouciens, voulons pour notre commune.

Ainsi, il sera suggéré aux associations, aux élus via les commissions, au Conseil Municipal des Enfants et aux ateliers Agenda 21 de se pencher chacun dans son domaine sur sa vision du « Nouvoitou de 2030 ».

C'est en travaillant ensemble que nous construirons notre avenir. Défendons notre identité et rejetons toute forme d'intégration à un modèle unique. Œuvrons pour une Métropole forte, construite sur la richesse de la différence et de la pluralité.

bien cordialement

Jean-Marc Legagneur,
Maire

RAPPEL

Un questionnaire sur la qualité perçue en matière d'accès Internet a été diffusé dans le dernier Echo des Moulins. Pour contribuer à une amélioration des services, nous vous remercions de renseigner et déposer ce questionnaire en Mairie.

Erratum : pour mesurer vos débits de connexion, se rendre par exemple sur le site ariase.com

Autorisations d'urbanisme

Permis de construire et déclarations préalables accordés entre le 1^{er} janvier et le 8 février 2016 :

- ➔ Bryan Benhammou et Camille Roccon, ZAC de La Lande « La Porte » : maison individuelle
- ➔ Commune de Nouvoitou, 4 rue des Loges : préau
- ➔ Tony Boyer, 1 rue Yehudi Menuhin : abri de jardin
- ➔ Antoine Panaget et Marion Millieret, ZAC de la Lande « La Porte » : maison individuelle
- ➔ Isabelle Peccot, 3 rue Jacques Mauduit : modification de façades

- ➔ Jean-François Lannurien, « La Suzanne » : pose de panneaux photovoltaïques, modification de façade et création d'une terrasse
- ➔ Sylvie Boulevard, 1 rue du Douaire : modification de toiture

Permanences d'urbanisme

- ➔ Mairie : 02 99 37 65 17
- ➔ Instructeur au service Droits des Sols de Rennes Métropole et Architecte Conseil : **il n'y aura pas de permanence ce mois-ci.**



Conseil Municipal des Enfants

Déjà trois mois de fonctionnement

Retour sur les élections et l'installation du conseil

C'est un grand moment d'émotion que nous avons vécu le 20 novembre dernier, jour des élections du Conseil Municipal des Enfants. Tous les élèves de CE2, CM1 et CM2 des deux écoles, très sérieux et concentrés, sont venus en Mairie mettre leur bulletin dans l'urne, puis assister au dépouillement et enfin à l'annonce des résultats.

Ce projet, porté par la municipalité dans le cadre de l'année de la citoyenneté, voyait enfin le jour, après plusieurs mois de préparation. La commune s'est dotée d'une instance structurée, où la parole des enfants pourra s'exprimer, et sera entendue ; elle souhaite que ce conseil soit un lieu d'apprentissage de la citoyenneté.

Les équipes enseignantes, les parents d'élèves, les élus, les services municipaux peuvent être remerciés pour leur contribution à la réussite de cette aventure collective, et les enfants doivent être félicités pour la motivation qu'ils ont montrée dans la construction de leur campagne électorale et la création de leurs affiches.

Le 28 novembre, le nouveau conseil a été installé officiellement, sous la présidence du Maire. Depuis, l'aventure s'est mise en marche pour les 15 conseillers, qui ont déjà participé à plusieurs réunions.

Comment s'est organisé le CME ?

Les 15 conseillers se réuniront en séance plénière, présidée par le Maire, 4 à 5 fois par année scolaire, le samedi matin de 10h30 à 11h30 en salle du Conseil Municipal. La prochaine séance aura lieu le 5 mars 2016.

Entre chaque séance plénière, les conseillers vont participer à des réunions de commissions une fois par mois sur le temps du midi.

Lors de la première réunion, les conseillers ont validé le règlement intérieur qui leur était proposé :

- les missions du CME,
- l'engagement du conseiller,
- les responsables de l'animation et de l'accompagnement du CME,
- les modalités de fonctionnement.

Ensuite, au vu des projets portés par les candidats pendant leur campagne, deux thématiques principales sont apparues : « Cadre de vie » et « Vie scolaire ». Les conseillers ont été invités à se répartir dans les deux commissions, qui se sont déjà réunies deux fois.

Enfin, un planning de l'ensemble des réunions jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015-2016 a été validé.



Qui anime et accompagne le CME ?

Emilie Urien, responsable Enfance sur la commune, est l'animatrice du CME. A ce titre, elle apporte son aide aux enfants pour organiser leur travail en groupe, pour progresser dans leurs réflexions. Elle favorise les échanges entre les conseillers et crée les conditions pour qu'ils réalisent leurs projets. Elle agit en lien avec Monsieur le Maire, qui accompagne la commission « Cadre de vie » et Nicole Poupart, qui accompagne la commission « Vie scolaire ». Leur rôle est de veiller au respect des valeurs de démocratie, de solidarité, du droit à l'expression et des devoirs lors des débats. Ils vont guider les enfants dans leurs relations entre eux, mais aussi avec les élus adultes et feront circuler l'information entre les élus adultes, les enfants conseillers et les services municipaux.

Composition de la Commission « Cadre de vie »

Manon, Kenza, Thiago, Philomène, Paul, Maël, Mathéo Jean-Marc Legagneur et Emilie Urien

Missions : améliorer la sécurité, respecter l'environnement, développer les activités culturelles ou sportives, organiser des événements...

Composition de la Commission « Vie scolaire »

Ulysse, Edouard, Jules, Romane, Ronan, Mayane, Solenn, Emma

Nicole Poupart et Emilie Urien

Missions : améliorer les structures et le matériel à disposition des enfants dans les écoles, contribuer à l'élaboration du programme des Temps d'Activité Périscolaires, décorer la cantine et proposer des menus à thème...

Nicole Poupart,
Adjointe à la vie scolaire et périscolaire.





« Trame verte, trame bleue »

Objectifs et Méthodologie

L'atelier Agenda 21, composé d'élus, d'agriculteurs et de membres des associations, poursuit ses investigations pour l'enrichissement de la trame verte et bleue de la commune.

Il est utile de rappeler la définition suivante :
Trame verte, trame bleue : « Démarche structurante qui consiste à inscrire la préservation et la restauration des continuités écologiques dans les décisions d'aménagement du territoire. »

La municipalité de Nouvoitou a choisi depuis 2012 de cibler cet objectif en travaillant avec le monde agricole et les associations chargées de l'environnement, tout en intégrant un processus d'optimisation raisonnée des surfaces d'exploitation.

L'objectif de 2012 a été reconduit en 2014, avec notamment la nomination d'une déléguée à l'environnement, Marie-Paule Anger. Les objectifs suivants ont ainsi été confirmés : travailler sur les continuités écologiques, proposer des circuits de randonnées cohérents et entretenus qui mettent en valeur notre patrimoine et donner des réponses concrètes au monde agricole pour faciliter l'exploitation des terres disponibles.

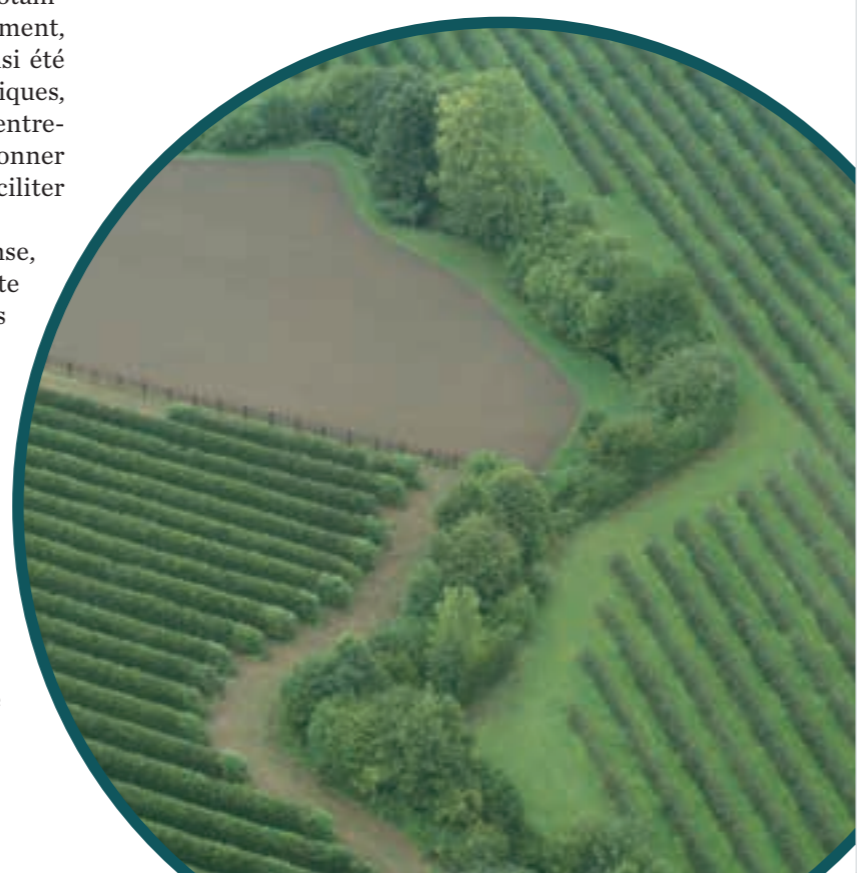
En relation avec un travail documentaire très intense, l'atelier s'investit sur le terrain afin d'identifier toute possibilité permettant de répondre aux objectifs fixés. Ce sont les agriculteurs qui gèrent entre eux, les différents échanges de parcelles tant que ceux-ci n'impactent pas la propriété communale. L'atelier souhaite ainsi développer un plan de travail sur 5 ans dont les données seront intégrées au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), en relation avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et, selon nos capacités, aux budgets.

Nouvoitou est une des rares communes ayant, depuis plusieurs années, engagée cette démarche

« Trame verte, trame bleue ». C'est un travail de fond qui se situe dans une logique gagnant-gagnant, puisque toutes les parties doivent se retrouver dans les conclusions et dans la mise en œuvre.

Nous avons découpé le territoire de la commune en secteurs et en zones de secteurs afin de faciliter le diagnostic et les études. Tout le territoire sera ainsi analysé et chaque réunion se traduit par des propositions qui sont soumises aux élus.

La valeur paysagère et historique des espaces (sites remarquables, MNIE, zones humides, chemins...) doit être affirmée en relation avec la construction progressive d'une configuration enrichie des espaces agricoles, car c'est aussi pour la pérennité de nos exploitations que nous travaillons. Il sera aussi nécessaire de penser



pour le futur, notamment en ciblant le maintien ou la création de services rendus par la biodiversité (production de bois énergie, production alimentaire, bénéfices pour l'agriculture, autoépuration, régulation des crues...).

Le dossier doit s'appuyer sur les données de sorties suivantes :

- ➊ Les surfaces agricoles : avant et après les négociations,
- ➋ Les plantations décidées et leur justification (protection de l'eau, continuité...),
- ➌ Les haies et plantations proposées à l'abattage,
- ➍ Les continuités écologiques nouvelles,
- ➎ L'étude hydrologique,
- ➏ Les chemins créés, les chemins supprimés, les chemins aménagés,

En parallèle, d'autres dossiers ouverts lors du dernier mandat et qui ont demandé beaucoup de temps aboutissent, ou vont prochainement aboutir. C'est le cas de la reconstruction du chemin de « Venecelle » ou de la régularisation de quelques portions de chemin qui aujourd'hui ne sont plus affectés à l'usage du public mais depuis plusieurs décennies affectés à un usage agricole. Il en est de même pour les mises à jour cadastrales suite à des implantations très anciennes de route (par exemple : Tertron).

Il s'agit d'un travail qui repose sur la confiance, entre tous les acteurs. Il nécessite également de l'ouverture et du bon sens. Des obstacles subsistent toutefois, comme la rigidité du PLU et les aspects financiers qui se doivent d'être partagés au cas par cas par toutes les parties concernées

Marie-Paule Anger, Déléguée à l'agriculture,
Jean-Marc Legagneur, Maire



Ne traitez pas à proximité de l'eau

Rappel de la réglementation

En lien avec le comité syndical du bassin versant de la Seiche, la commune de Nouvoitou a choisi d'adhérer à un programme d'actions sur la réglementation concernant l'usage des désherbants.

Les pollutions par les désherbants sont une des pollutions les plus importantes de l'eau. En tant que particulier et utilisateur de pesticides, vous êtes concernés. Dans ce sens, des arrêtés préfectoraux ont été pris pour interdire tout désherbage chimique à proximité des caniveaux et fossés même sans eau, et à moins de 5 mètres d'un cours d'eau.

En 2015, après constatation du non-respect de l'arrêté préfectoral du 1er février 2008, 12 habitants Nouvoitouciens ont reçu un document sur cette réglementation.

Cette démarche reste une information et une sensibilisation au respect de l'environnement.

Document réglementaire de l'arrêté préfectoral du 1er février 2008 (révisé en 2015)

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DÉSHÉRBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES) :

- A MOINS DE 5 MÈTRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU :** (égout ou les canaux RIN 1/21 000). Consultez l'annexe car la distance peut être plus importante (20, 30 ou 100m).
- DANS ET A MOINS DE 1 MÈTRE DE LA BERGE DES FOSSES (MÊME À SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAU PLUVIALES, POINTS D'EAU, PÊCHES, FORAGES ou égout :** (selon les canaux RIN 1/21 000).
- SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'ÉGOUT.**

Interdiction de traiter : (diagramme illustrant les zones interdites)

Interdiction de traiter : (diagramme illustrant les zones interdites)

TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNÉS : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITÉS, ET ENTREPRENEURS.

EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOUREES PEUVENT ALLER JUSQU'À 75 000 € ET 3 ANS D'EMPRISONNEMENT.

Document disponible sur les sites internet : <http://www.kalibera.org/annexes/04> et <http://www.demarche-agriculture.org/annexes/04>



Les frelons asiatiques

Faites des pièges dès maintenant

Nouvoitou a pris en charge la destruction des nids de frelons asiatiques depuis le 1^{er} juillet 2015 (accord avec les communes de Corps-Nuds, Orgères et Vern-sur-Seiche).

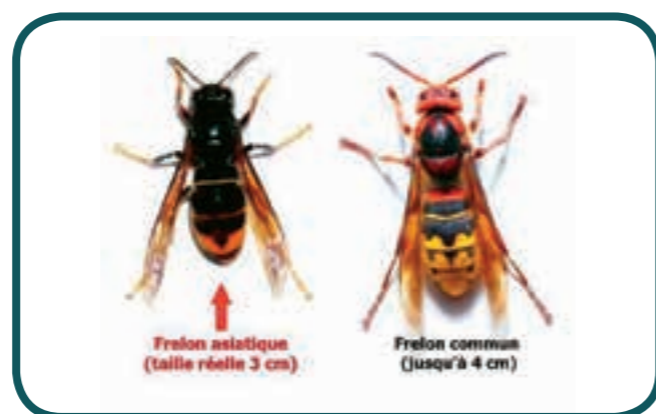
Depuis cette date, 130 nids ont été détruits dont 34 sur Nouvoitou.

Faut-il piéger les fondatrices ? Plusieurs informations se contredisent.

En mars-avril et jusqu'au 15 mai, quand la température arrive à 13 degrés environ, les reines fécondées ou non sortent de terre. Elles cherchent à se nourrir pour former une nouvelle colonie.

Des pièges peuvent être posés à proximité des ruchers, en y mettant 1/3 de jus sucré, 1/3 de bière brune et 1/3 de vin blanc, dans le but de protéger nos insectes pollinisateurs si précieux.

Après la mi-mai, les pièges, non sélectifs, détruisent trop d'insectes utiles (*information de la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles - FGDON*).



Médiathèque

Semaine des langues de Bretagne

Atelier mémoire autour du Gallo à la Marpa le **jeudi 31 mars à 15h**.

Après le succès de l'année dernière, nous renouvelons notre rencontre avec les résidents de la Marpa autour du Gallo. Cet après-midi convivial

sera ouvert aux personnes intéressées qui

veulent s'initier au Gallo ou se remémorer cette langue, souvent utilisée autrefois en Ille-et-Vilaine.

Anne-Marie Pelhate animera cet atelier, qui cette année sera sur le thème de la cuisine, des recettes d'antan, et se terminera par une dégustation.

Pratique

Réservation obligatoire pour les personnes extérieures à la Marpa. Médiathèque : 02 99 37 84 71 - Marpa : 02 99 37 29 40

Bébés lecteurs - Lectures et ritournelles

Samedi 19 mars à 10h, Marion

Dain proposera aux enfants de 0 à 3 ans, accompagnés de leurs parents, une animation sur « les émotions ».

Pratique

Réservation obligatoire. Médiathèque : 02 99 37 84 71



Samedi 26 mars

L'association « Galet'Saucisse » organise avec le concours du Comité des Fêtes, dans le cadre des traditionnelles fêtes de Pâques, la **4^e édition de course de Solex de Nouvoitou**.

Cette année, durant 5 heures, sur le même circuit qu'en 2015, 41 équipages de 2 pilotes, répartis en 4 catégories de machines, de l'origine au prototype, se disputeront la première manche du challenge « Bretagne-Pays de Loire » 2016.



A 13h : Départ style « Le Mans » - arrivée jugée vers 18h. Buvette et restauration sur place. La circulation sur le circuit sera interdite de 11h à 18h30. Les riverains du lotissement « Métairie 2 » pourront utiliser la rue des Meuniers pour rejoindre la rue des Tisserands pour entrer/sortir du lotissement (passage entre Métairie 1 et Métairie 2).

« Galet'Saucisse » : galetsaucisse@pionet.fr

Dimanche 27 mars

- ☛ 11h : Chasse à l'œuf pour les enfants de moins de 7 ans, salle Le Tilleul
- ☛ 13h30 : Courses cyclistes D1 D2 9 Tours, soit 63 km
- ☛ 13h32 : Courses cyclistes D3 D4 8 Tours, soit 56 km
- ☛ 15h15 : Courses cyclistes Senior 2-3 Junior et PC 14 Tours (98 km)

Fête communale

De Pâques

Informations :

- ☛ Circulation tolérée et obligatoire dans le sens de la course de 12h30 à 19h.
- ☛ Il est demandé de suivre les itinéraires de déviation (arrêté préfectoral).
- ☛ Ne pas laisser de véhicules stationnés sur l'itinéraire des courses le dimanche 27 mars de 8h à 19h.
- ☛ Passage entre Métairie 1 et 2 ouvert tout le week-end.



- ☛ 20h : Dîner à la Salle Le Tilleul
- Au menu : apéritif, tartine savoyarde sur son lit de salade, bœuf carottes et légumes de saison, tarte poire amande.

Pratique

15 € (boisson comprise)
Réservation : Mme Gaudissant au 02 99 37 29 55 ou comitedesfetesnouvoitou@sfr.fr
au plus tard le lundi 21 mars

Lundi 28 mars

- ☛ Braderie et vide grenier de 8h à 18h. Emplacement au prix de 2 € le mètre linéaire pour les particuliers. Pas de réservation. Nous plaçons les bradeurs à leur arrivée dès 6h. Déballage autorisé à partir de 6h. Le stationnement sera interdit le 28 mars de 4h à 20h (arrêté municipal) : rue de Vern, rue de Châteaugiron, rue du Clos Tinel, route de Domloup, place de l'église, rue de l'Abbaye (du bourg jusqu'au croisement de la rue Jean Langlois).
- ☛ Démonstration de Zumba

Tout le week-end petits et grands pourront profiter de la fête foraine ainsi que des diverses attractions. Le Comité des Fêtes vous proposera buvette, sandwiches, galettes saucisses, frites et crêpes.

Ecole Saint-Martin

Des nouvelles

Deux journées autour de la galette.
Les 21 et 22 janvier, de la PS au CP, les enfants et les résidents de la Marpa ont fêté les rois comme il se doit. Ensemble, le premier jour, ils ont lu les recettes, cuisiné, touillé, étalé pour préparer quelques galettes que le deuxième jour, ils ont bien évidemment dégusté.
Après une jolie poésie et une très ancienne chanson sur les rois mages (que certains résidents connaissent), jeunes et anciens se sont quittés. Deux beaux après-midi très appréciés des deux côtés ! Promis ! On se revoit bientôt : le carnaval approche.

Erratum sur l'Echo des Moulins du mois de janvier : toutes les activités de la journée de Noël ont bien sûr été financées par l'équipe APEL.



TNT en Haute Définition

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD).

Le rendez-vous du 5 avril prochain constitue une opération technique importante qui sera accomplie en une seule nuit sur l'ensemble du territoire (hors Outre-Mer). Elle aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau car seuls ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur TNT HD) pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 avril.

Par ailleurs, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront ce même jour procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leurs téléviseurs.

Environ 10 % des foyers français reçoivent la télévision par une antenne râteau et ne possèdent aucun récepteur

compatible avec la HD. Pour ces foyers, il est donc primordial de tester dès à présent la compatibilité de leurs téléviseurs afin d'acquiescer un équipement TNT HD avant le 5 avril pour chacun de leurs postes non compatibles (un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de l'ordre de 25 €), sous peine de ne plus recevoir la télévision.

Les informations sont à votre disposition et téléchargeables sur le site : www.recevoirlatnt.fr

L'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) met également à disposition son centre d'appel, le **0970 818 818** (prix d'un appel local), pour toute précision sur cette transition.



Théâtre en bus

Dom Juan

Mardi 29 mars 2016 à 20h

TNB Salle Vilar - Durée : 2h45
Théâtre / Création - À partir de 14 ans
De Molière - Mise en scène : Jean-François Sivadier

Avec Marc Arnaud, Nicolas Bouchaud, Stephen Butel, Vincent Guédon, Lucie Valon (distribution en cours)

Personnage aussi mauvais que magnifique, Dom Juan blasphème avec panache au gré d'aventures telles qu'enlèvement de femmes nobles, naufrage, séduction de paysannes, ou encore duel chevaleresque. C'est ainsi que Sganarelle, son pauvre valet-bouffon, se trouve empêtré à son insu dans les tromperies et fuites en avant vertigineuses de son maître, qu'il qualifie aisément de « plus grand scélérat que la terre ait porté, un enragé, un chien, un diable, un Turc, un hérétique, qui ne croit ni Ciel, ni Enfer... ». Dom Juan est-il un conquérant idéaliste, un petit marquis plein de vanité, un philosophe matérialiste ? Ou bien la promesse de toutes ces métamorphoses ?

Cette relecture du classique de Molière mis en scène par Jean-François Sivadier et interprété par

des comédiens d'exception, promet humour et fantaisie. Jean-François Sivadier est artiste associé au Théâtre National de Bretagne.

Renseignements et réservations en Mairie **avant le vendredi 18 mars** auprès de Véronique Peudenier au 02 99 37 65 18 ou viassociative@nouvoitou.fr



Vie associative

Vie associative

APEL Saint-Martin

Livraison de viennoiseries dominicale à domicile



Que diriez-vous que vos viennoiseries soient directement livrées à domicile le dimanche matin ?

Pas besoin de s'habiller pour aller les chercher pour votre petit déjeuner, elles arrivent directement chez vous !

Cette année, l'association des parents d'élèves de l'école Saint-Martin, en partenariat avec la boulangerie « Neveztell » de Nouvoitou vous propose ce service **les dimanches 20 mars et 24 avril**.

Pour passer commande, n'hésitez pas à remplir le bon de commande que vous trouverez dans votre boîte aux lettres entre le 26 février et le 11 mars et déposez-le, avec votre règlement (espèce ou chèque à l'ordre de l'APEL Saint-Martin) soit dans la boîte aux lettres de l'école Saint-Martin, soit directement à la boulangerie.

Cette action est menée par les classes de CE et CM dans le but de financer leur voyage découverte en Auvergne. Alors, n'hésitez pas !

Pratique

Pour toute question, merci de contacter Christelle Aubault au 06 60 69 42 13 ou adresser un mail à apel.saintmartin@yahoo.fr

Préparation des « Classes 6 »

Une réunion est prévue le **mardi 8 mars à 20h30**, salle des associations.

Tous les volontaires pour aider à l'organisation sont invités à cette rencontre.

Mairie

Horaires d'ouverture de la Mairie

| | |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| Lundi, mercredi | 8h30 - 12h |
| Mardi, jeudi, vendredi | 8h30 - 12h et 14h - 17h |
| Samedi | 9h - 12h |
| Téléphone | 02 99 37 42 71 |
| E-mail | accueilmairie@nouvoitou.fr |
| Site internet | www.nouvoitou.fr |

Service Urbanisme : 02 99 37 65 17
E-mail : urbanisme@nouvoitou.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

CCAS de Nouvoitou : 02 99 37 65 12 - ccas@nouvoitou.fr
Mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Service Culture et Vie Associative : 02 99 37 65 18

Service Animation Sportive : 02 99 37 65 15 ou 06 16 68 21 45

Service Animation Jeunesse - Maison des Jeunes
02 99 37 65 15 ou 06 09 42 17 60

Service Animation Enfance - Espace rue du Chêne Centenaire :
02 99 37 67 86 ou 06 23 81 10 13

Cyberespace - Rue de Châteaugiron : 02 99 37 60 78
cyberespace@nouvoitou.fr

Médiathèque - Rue de Domloup : 02 99 37 84 71
mediatheque@nouvoitou.fr
Mardi : 17h-18h30 - Mercredi : 10h-12h et 14h-18h30
Vendredi : 17h-18h30 - Samedi : 10h30-12h et 14h-17h

Ecole publique «Le Chêne Centenaire» : 02 99 37 42 70
Directrice : Madame Frédérique Kleck

Ecole Privée «Saint-Martin» : 02 99 37 40 76
Directrice : Madame Claire Joubert

Restaurant Scolaire - Rue de Domloup : 02 99 37 43 47

Correspondants Presse

- ➔ Ouest-France : Christine Cordon - christinecordon@yahoo.fr
- ➔ Journal de Vitré : Franck Pelhate - envoilinfo@gmail.com

Déchèterie

- ➔ Informations au service Valorisation des déchets de Rennes Métropole au 0 800 01 14 31
- Collecte le jeudi à partir de 14h pour les déchets recyclables et le lundi à partir de 14h pour les déchets ménagers
- ➔ Saint-Armel au lieu-dit « Les Garmeaux »
- Ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Fermée le jeudi après-midi, dimanche et jours fériés

Paroisse : Horaires des messes :

- ➔ Dimanche à 9h30 : alternativement à Nouvoitou et à Domloup
- ➔ Dimanche à 10h30 à Châteaugiron
- ➔ Samedi à 18h30 : alternativement à Ossé et St Aubin du Pavail
- ➔ Mardi à 9h à Nouvoitou
- Presbytère** : 16, avenue Pierre le Treut à Châteaugiron
au 02 99 37 40 56

Assistante sociale du C.D.A.S. sur rendez-vous au 02 99 02 20 20

Point Accueil Emploi (P.A.E.) intercommunal

à Vern-sur-Seiche : 02 99 62 99 00
Ouvert au public tous les matins de 9h à 11h30

Agenda Mars 2016

Vendredi 4

- ➔ De 9h à 12h : Espace Jeux - Nouboutchou - Salle des Familles
- ➔ Marché de 16h30 à 19h - Place Haute

Vendredi 11

- ➔ De 9h à 12h : Espace Jeux - Nouboutchou - Salle des Familles
- ➔ Marché de 16h30 à 19h - Place Haute

Samedi 12

- ➔ A partir de 12h30 : Repas des Aînés - CCAS - Salle Le Bocage

Dimanche 13

- ➔ Loto - APE Chêne Centenaire - Salle Le Bocage

Vendredi 18

- ➔ De 9h à 12h : Espace Jeux - Nouboutchou - Salle des Familles
- ➔ Marché de 16h30 à 19h - Place Haute
- ➔ Soirée Zumba - Neveztell Fan Club - Salle Le Bocage

Samedi 19

- ➔ A 10h : « Lectures et ritournelles » de 0 à 3 ans - Médiathèque
- ➔ Repas - Club des Bons Amis - Salle Le Tilleul
- ➔ Repas - JSN Athlétisme - Salle Le Bocage

Lundi 21

- ➔ Concours de belote interclubs - Club des Bons Amis - Salle Le Bocage

Vendredi 25

- ➔ De 9h à 12h : Espace Jeux - Nouboutchou - Salle des Familles
- ➔ Marché de 16h30 à 19h - Place Haute

Samedi 26 - Dimanche 27 - Lundi 28 : Fête communale de Pâques

- ➔ **Samedi 26** : à partir de 13h : Course Solex - Galet'Saucisse
- ➔ **Dimanche 27** : à 11h : Chasse à l'œuf / de 13h à 15h30 : Courses cyclistes - Comité des Fêtes
- ➔ **Lundi 6** : de 8h à 18h : Braderie et vide-greniers - Comité des Fêtes

Mardi 29

- ➔ A 20h30 : Conseil Municipal - Mairie

Mercredi 30

- ➔ Repas - Club des Bons Amis - Salle Le Tilleul

A NOTER EN AVRIL

➔ Mercredi 13

- A 15h : Spectacle « Rémi le tout petit » - Salle Le Bocage